

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2241

Edition du
08 avril 2019

DANS CE NUMÉRO

RFFA: les gagnants et les perdants (Jean-Daniel Delley)

Un mécanisme d'une immense complexité dont les effets ne seront connus qu'à long terme

Les ménages aux revenus modestes exclus des villes (Michel Rey)

Les effets sociaux indésirables de politiques urbaines ou énergétiques

La révolution numérique ne doit pas s'affranchir des droits fondamentaux

(François-Xavier Viallon)

Des propositions pour contraindre les plateformes numériques à garantir l'égalité de traitement

Le Musée Jenisch entre exposition et collection (Pierre Jeanneret)

«Claire Nicole. Instants gravés», Musée Jenisch, Vevey, jusqu'au 26 mai

RFFA: les gagnants et les perdants

Un mécanisme d'une immense complexité dont les effets ne seront connus qu'à long terme

Jean-Daniel Delley - 31 mars 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34815>

A considérer de loin le paquet soumis au vote du peuple le 19 mai, on pourrait y voir une opération blanche.

D'un côté une diminution de recettes d'un peu plus de deux milliards de l'impôt sur les entreprises. De l'autre une injection de deux milliards également en faveur de l'AVS: pour chaque franc soustrait à l'impôt, un franc versé à l'AVS.

C'est avec cette formule censée traduire un habile équilibre que le Conseil des Etats, inventeur de ce couplage, a su vendre ce compromis.

Pourtant le paquet proposé au vote populaire le 19 mai prochain s'avère plus complexe qu'une simple opération compensatoire. Il s'apparente plutôt à une tuyauterie rappelant les œuvres du sculpteur Tinguely et autorisant des flux financiers multiples, avec des perdants et des gagnants et des coûts à assumer.

Reprenons cette opération qualifiée de compensatoire. Elle marque la volonté d'ajouter au cadeau fiscal à certaines entreprises un cadeau social en faveur des retraites dans l'espoir que tout le monde s'y retrouve. Mais ces cadeaux ont un prix.

Il se monte à deux milliards pour le volet fiscal, à la charge

des cantons. Une facture réduite par le milliard concédé à ces derniers par la Confédération, auquel viennent s'ajouter 180 millions annuels durant 7 ans en faveur des cantons financièrement les plus faibles.

Quant au volet social, Berne en assumera 40% du prix (800 millions), employeurs et salariés se partageant le solde (1,2 milliard) par le biais d'une augmentation des cotisations sociales.

Le prix des cadeaux

Résumons. Le fisc fédéral ne perd rien à la suppression des statuts spéciaux puisqu'il taxait déjà ces sociétés au taux normal. Mais les coups de pouce aux cantons et à l'AVS coûteront 2 milliards à la Confédération, une somme qu'il faudra bien trouver par des mesures d'économie, car une augmentation d'impôt (personnes physiques ou TVA) n'apparaît guère acceptable.

Les cantons et les communes assumeront donc l'essentiel de la baisse d'imposition du bénéfice des entreprises.

De plus, nombre d'entre eux ont aussi assorti la réduction de leur taux de mesures dites compensatoires à caractère social: augmentation des allocations familiales, des subsides aux primes de

l'assurance-maladie, création de places de crèche, aide à la formation professionnelle, déductions fiscales pour les frais de garde et même réduction de l'impôt sur les personnes physiques. Des mesures dont les coûts pèseront sur les budgets publics, même si les entreprises en paieront une partie.

Le canton de Vaud ayant anticipé en solitaire la réforme fédérale, certaines grandes communes à fiscalité basse (Nyon, Rolle, Saint-Prex par exemple) ressentent déjà les effets sur leurs finances de la baisse du taux d'imposition des entreprises ainsi que de la facture des mesures sociales.

Les vrais gagnants

Quand on parle des entreprises, il faut en réalité distinguer trois groupes:

- les 24'000 sociétés dont le statut spécial privilégié doit disparaître – rappelons que c'est le but de l'exercice – et qui devront déboursier 2,3 milliards supplémentaires, selon les estimations de la Confédération;
- les sociétés anonymes, coopératives ou à responsabilité limitée «normales», qui jusqu'alors payaient le

plein tarif et voient leur charge fiscale baisser de 4,5 milliards du fait de l'introduction d'un taux unifié;

- et toutes celles qui ne sont en réalité pas concernées: les entreprises en raison individuelle et les sociétés de personnes, tout comme 60% des sociétés qui ne paient pas d'impôt, faute de bénéfices...

Les gagnants de l'opération?

Les grandes entreprises, les géants du commerce de détail, les banques et les PME les plus prospères notamment qui profiteront d'un effet d'aubaine, à savoir la baisse de l'imposition des bénéfices censée retenir les multinationales sur territoire helvétique.

Les plus importantes ne représentent que le tiers des emplois. C'est dire qu'elles participeront moins au financement de l'AVS que la majorité des PME et des salariés.

Une construction pleine de risques

L'ensemble de cette construction repose sur de nombreuses suppositions qui rendent ses effets incertains. Tous les cantons n'ont pas encore déterminé l'usage qu'ils feront de la boîte à outils - les niches fiscales - offerte par la loi fédérale. Le mécanisme de transition imaginé pour adoucir la hausse d'impôt des sociétés privilégiées doit courir sur 10 ans. Et c'est à cette échéance seulement qu'elles paieront le plein tarif, budgété à 2,3 milliards. Dans l'intervalle, les collectivités publiques devront s'armer de patience et d'inventivité pour colmater leurs budgets.

De quelles astuces vont faire preuve les entreprises dans l'optimisation des niches fiscales? L'expérience de la réforme de 2008 ([DP 1949](#)) peut faire craindre le pire. Enfin combien d'indépendants taxés sur leur revenu (médecins, avocats, artisans,

banquiers privés par exemple) seront-ils tentés d'adopter la structure de société anonyme pour bénéficier de taux sensiblement plus bas que ceux auxquels ils sont actuellement soumis?

Le paquet RFFA repose sur un pari. Unifier la fiscalité des sociétés doit tout à la fois répondre aux exigences de l'Union européenne et aux standards internationaux, conserver le siège des multinationales déjà présentes et en attirer de nouvelles, stimuler l'activité économique et favoriser la création d'emplois. Accessoirement, le volet social permettrait de retarder de quelques années l'élévation de l'âge de la retraite des femmes et l'indispensable consolidation financière de l'AVS.

Beaucoup de points d'interrogation et de nombreuses questions qui n'ont pas trouvé place dans le débat ([DP 2240](#)) pour une réforme qui devrait marquer en profondeur les finances publiques.

Les ménages aux revenus modestes exclus des villes

Les effets sociaux indésirables de politiques urbaines ou énergétiques

Michel Rey - 30 mars 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34808>

La densification et la rénovation des centres urbains ainsi que les mesures en vue de favoriser la transition énergétique sont à l'origine

d'une hausse du prix des loyers dans les villes. Une hausse stimulée par la pression d'un marché immobilier qui a transformé progressivement le

logement de bien de première nécessité en un objet de placement et de spéculation. Les ménages à revenu modeste et faible ne peuvent plus

habiter dans les villes.

C'est [une étude](#) menée par la Haute école de travail social de Zurich qui l'affirme. Le constat se concentre sur la situation de la ville de Zurich, mais reste pertinent pour les villes de Suisse romande.

L'attractivité des villes augmente

Dans les années 80, les villes se dépeuplent. On migre pour habiter à la campagne. La ville est assimilée à une mauvaise qualité de vie dominée par le béton, la pollution, l'anonymat, l'absence de places de jeu pour les enfants. N'y restent que ceux qui ne peuvent pas faire autrement, les personnes âgées, les pauvres, les migrants et les chômeurs (les groupes des «A» en allemand: *Alte, Arme, Ausländer, Arbeitslose*).

Depuis le début des années 2000, la dynamique change radicalement. Sous l'effet de politiques urbaines soucieuses d'un environnement de qualité lié à la modération du trafic, au mobilier urbain et à la présence d'espaces verts, l'habitat urbain regagne en attractivité. Le nombre des habitants augmente de manière significative. Même les familles cherchent à y habiter, à condition bien évidemment de disposer de revenus suffisants.

La transformation du marché immobilier urbain

Les politiques urbaines des grandes villes suisses s'accompagnent de

changements importants dans le marché immobilier. Des friches ferroviaires, artisanales et industrielles sont affectées à l'habitat. On y construit de nouveaux appartements. D'anciens bâtiments sont agrandis, rénovés.

La renaissance urbaine offre des perspectives intéressantes aux investisseurs, y compris dans le locatif. En Suisse, 60% des ménages habitent dans un appartement de location. Ce taux dépasse 80% dans les cantons les plus urbanisés comme Bâle-Ville et Genève.

Parallèlement, on observe une évolution du type de propriété. Parmi les propriétaires de biens à louer, la part des particuliers se réduit au profit de sociétés immobilières et de placement; en ville de Zurich, cette part est passée de 57,2% en 1956 à 37,9% en 2015. Le bâtiment locatif devient un objet de spéculation. Son prix d'acquisition et son loyer ont explosé au cours de ces dernières années. Les sociétés immobilières et de placement recherchent le rendement.

Autre effet pervers sur les loyers, les coûts des mesures prises pour accroître l'efficacité énergétique des bâtiments. Pour les locataires, cela provoque des hausses de loyer qui ne sont pas compensées par une réduction correspondante des frais d'énergie. Aucune considération sociale n'accompagne la politique énergétique actuelle.

Se loger en ville devient un privilège réservé aux ménages

à revenu élevé. ([DP 2120](#)). [Une étude](#) réalisée dans le cadre du programme fédéral contre la pauvreté confirme cette tendance. Les ménages précaires et pauvres doivent souvent assumer un loyer qui dépasse 30% de leur revenu pour des appartements plus petits et souvent mal situés. Et la majorité d'entre eux ne peut plus se loger en milieu urbain.

On ajoutera que l'accès à la propriété est devenu quasi impossible pour les jeunes couples, compte tenu de son coût et de la part des fonds propres exigés. On parle de *gentrification* des centres-villes, réservés aux ménages aisés.

L'apport des coopératives de logement

Les coopératives de logement sont souvent présentées comme des alternatives aux logements offerts par le secteur privé. Les loyers y sont inférieurs de 15 à 25% selon les villes. Mais leur nombre demeure faible. A l'exception de la ville de Zurich où elles représentent un quart du parc immobilier (leur part devrait passer à un tiers après un vote populaire en 2011), elles ne dépassent pas 10%.

Et la plupart des coopératives ne poursuivent pas des buts sociaux. Accéder à un logement d'une coopérative signifie disposer de fonds propres pour en devenir membre et souvent partager une culture du «*vivre en communauté*», ce qui exclut souvent des ménages à revenu faible ou modeste.

Pour les auteurs de l'étude, il appartient aux villes de procéder aux investissements nécessaires aux logements à vocation sociale. [Une évaluation](#) (Beck) présentée aux journées 2017 du logement de l'Office fédéral du logement, portant sur 63% des communes suisses, a recensé 45'000 logements en propriété communale. La ville de Zurich en possède à elle seule 15'000. Mais encore faut-il que les critères d'octroi privilégient des objectifs sociaux, ce qui est loin d'être le cas actuellement.

Un constat à généraliser?

Comme indiqué, le constat relatif au marché immobilier se concentre sur la ville de Zurich. Peut-on le généraliser à d'autres villes, notamment de Suisse romande?

Les auteurs observent que les transformations de la propriété immobilière à Zurich se retrouvent à Genève où le marché est largement dominé par des investisseurs en quête de rendement. Les sociétés immobilières, assurances, caisses de pension, fonds de placement et banques

détiennent près de 45% des logements en région lémanique.

On sait que les cantons de Genève et Vaud développent des politiques du logement soucieuses de créer des logements à loyer abordable. Des communes et des coopératives réalisent des logements dont le loyer est dit «*abordable*», soit en général 20% inférieur au prix du marché. Mais cette offre ne sera pas à même de répondre à la demande sociale de ménages à revenu modeste et faible.

La révolution numérique ne doit pas s'affranchir des droits fondamentaux

Des propositions pour contraindre les plateformes numériques à garantir l'égalité de traitement

François-Xavier Viallon - 28 mars 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34802>

L'omniprésence des technologies numériques dans le monde professionnel et dans la sphère privée affecte non seulement notre mode de vie, mais aussi l'Etat de droit et les droits fondamentaux. Afin de donner à la société les moyens de profiter des bénéfices des nouvelles technologies et d'appuyer la réflexion du groupe socialiste aux Chambres fédérales, l'ancien conseiller national Jean Christophe Schwaab décortique dans un [rapport](#) les effets de la numérisation sur le monde réel et formule plusieurs propositions de

modifications d'articles constitutionnels. Cet article se concentre sur les aspects relatifs à l'Etat de droit et à l'égalité de traitement.

Parmi les plateformes Internet souvent associées à la révolution numérique, nombre d'entre elles cherchent à s'imposer comme nouvel intermédiaire sur un marché. Airbnb, Uber, Deliveroo ou Amazon Turk sont des exemples bien connus ([DP 2071](#)). Le modèle d'affaires de ces entreprises repose sur des procédures de mise en relation des utilisateurs, et sur des

algorithmes qui «*font le boulot*»: ils ajustent l'offre et la demande et œuvrent dans l'intérêt d'un grand nombre de personnes participantes.

Ce grand nombre comprend les personnes pouvant payer les prestations, tel un repas livré à domicile, et celles qui, sous peine de licenciement, ne peuvent refuser de les fournir, tel le coursier qui vous l'apporte. Cette approche algorithmique discrimine une partie des utilisateurs, par exemple les exclus ou les insatisfaits du service. Les conditions et les horaires de

travail sont souvent extrêmes, et les voies de contestation à l'encontre de la plateforme réduites. Une telle discrimination est souvent illégale, car elle fait fi des règles applicables par exemple aux hôteliers, aux chauffeurs de taxi, ou aux travailleurs indépendants.

Afin de limiter les discriminations opérées par les algorithmes et de renforcer le principe d'égalité (art. 8 de la Constitution), Schwaab suggère d'inverser le fardeau de la preuve: les utilisateurs ou propriétaires d'algorithmes auraient l'obligation de démontrer l'absence de discrimination opérée par le programme. Car faute de connaître la procédure et les données sur lesquelles repose la décision de la plateforme, les victimes de discriminations ont du mal à défendre leurs droits.

Démontrer l'illégalité des algorithmes s'avère complexe: caractère secret et difficulté d'établir leur fonctionnement détaillé sans lire leur code informatique. Et pour cause, la programmation des algorithmes s'effectue sous le couvert du secret commercial.

Pour rendre les algorithmes plus transparents et justiciables, l'auteur propose de renforcer le principe de

l'Etat de droit (art. 5 de la Constitution) en exigeant la désignation d'une personne responsable, et en imposant la publicité de leur code, ou du moins en rendant obligatoire le contrôle de leur fonctionnement.

Ainsi, à la manière d'un auditeur épluchant les comptes d'une entreprise, des tiers certifiés évalueraient les effets produits par les algorithmes et identifieraient les «*sources d'erreur*». Par erreur, nous n'entendons pas la livraison d'une pizza quatre fromages à la place d'une margherita, mais l'absence de pause dans la journée de travail d'un chauffeur, le non-respect des conditions de sécurité, ou l'absence de paiement des cotisations sociales.

Cette transparence a également des limites, notamment en termes de compréhension et d'explication des choix effectués par l'algorithme. Ces choix incluent nécessairement des [biais](#) lors de la définition du problème que l'algorithme doit résoudre, lors de la collecte des données servant à réaliser des choix, puis lors du traitement des données.

Les principes d'égalité de traitement et de transparence n'en restent pas moins

pertinents. Mais comment les faire respecter dans un environnement technologique maîtrisé uniquement par des experts et dont les buts affichés sont ceux de [rompre la règle](#)?

Pour [Alain Supiot](#), en confiant nos règles aux algorithmes, nous levons les obligations et interdits définis dans le cadre du débat démocratique et les remplaçons par la somme des utilités de chacune et chacun. De plus, lors de ce remplacement, nous consentons au transfert d'une partie de notre pouvoir décisionnel hors des arènes politiques vers les entreprises technologiques et déléguons à ces dernières l'autorité de nous soumettre à leurs propres règles.

Les efforts politiques pour remédier à la situation portent en premier lieu sur les possibilités de réglementation des abus sanctionnés par le droit pénal ([motion Schwaab](#)). Les tribunaux contribuent également à remettre en question les pratiques des entreprises «*disruptives*». Mais, ironie de l'histoire, les accords d'entraide judiciaire ne permettent généralement pas de faire appliquer le droit national à l'étranger, où sont hébergés les données et où siègent les sociétés.

Le Musée Jenisch entre exposition et collection

«Claire Nicole. Instants gravés», Musée Jenisch, Vevey, jusqu'au 26 mai

Pierre Jeanneret - 03 avril 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34828>

Le Musée Jenisch à Vevey abrite le Cabinet cantonal des estampes, riche de plus de 35'000 pièces. De prestigieuses collections y sont déposées. Récemment, le musée a inauguré le [Pavillon de l'estampe](#), où sont présentées trois expositions annuelles.

L'univers poétique de Claire Nicole

Cet espace est actuellement consacré à l'œuvre de [Claire Nicole](#). Née en 1941, elle a son atelier sur les hauts de Lausanne. Elle totalise plus de soixante expositions individuelles et a participé à de nombreuses expositions collectives.

Elle pratique la peinture, le dessin, mais s'est aussi intéressée au vitrail et à la tapisserie. Dans les années 1980, elle redécouvre la gravure. C'est cet aspect de son travail qui est présenté ici. Elle pratique surtout la pointe sèche. Pour mémoire, ce terme désigne à la fois une technique et l'outil nécessaire à celle-ci: un outil en acier et pointu servant à graver le métal. Le premier à l'utiliser fut Dürer. Rembrandt s'en servira aussi.

Mais l'artiste vaudoise ne dédaigne pas l'emploi d'instruments peu communs, comme la fourchette, le rouleau à pâtisserie ou un instrument de dentiste.

Ses œuvres étant rigoureusement abstraites et ne possédant en général pas de titre pouvant orienter la vision du spectateur, chacun reste totalement libre de les interpréter comme il veut. Elles sont donc difficiles à «*décrire*». Tantôt Claire Nicole joue avec des formes géométriques (mais pas rigides), atténuées par des jeux de clair-obscur, avec des nuances dans les gris. Tantôt elle pratique une sorte de «*tachisme*», comme dans la belle *Métamorphose 08/6*, aquarellée en bleu et noir. Elle aime aussi les griffures du métal, qui forment un ensemble de lignes très fines. On notera particulièrement la présence de *Suite au bois* composée de 48 eaux-fortes sur papier japon, fabriqué à base d'écorce de mûrier, et teinté à la main.

Voir ou revoir la collection

Les visiteurs qui ne connaissent pas encore le Musée Jenisch (et les autres...) en profiteront pour voir ou

revoir un choix d'œuvres appartenant à sa collection.

On relèvera la présence d'un magnifique Bocion, *Bateaux au coucher du soleil*, moment de la journée que l'artiste vaudois a toujours privilégié. On sera surpris par un Picasso des débuts, encore très influencé par l'Impressionnisme. Et émerveillé par un splendide Hodler représentant l'Eiger, le Mönch et la Jungfrau, dont les sommets immaculés émergent des nuages. Puis voici un curieux Auberjonois presque pointilliste. Les natures mortes très construites de Morandi, proches de la Nouvelle Objectivité, ont pour pendants celles de Gérard de Palézieux. Signalons enfin un intérieur aux couleurs chaudes de Cuno Amiet. Mais ce n'est là qu'un choix subjectif...

Enfin on ne manquera pas de s'arrêter un moment, dans le vestibule d'entrée, devant deux grandes fresques d'Ernest Biéler, dédiées aux vendanges et aux moissons, très marquées par l'esprit Art nouveau. Et du 5 avril au 11 août on note une nouvelle exposition, celle de la collection personnelle de Pierre Keller.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

RFFA: les gagnants et les perdants

<https://www.domainepublic.ch/articles/20155>

<https://www.domainepublic.ch/articles/34781>

Les ménages aux revenus modestes exclus des villes

https://www.artias.ch/artias_dossier/entre-marche-logement-politiques-de-revalorisation-urbaine-place-personnes-a-revenus-modestes/

<https://www.domainepublic.ch/articles/29242>

<https://www.bwo.admin.ch/bwo/fr/home/wie-wir-wohnen/wohnen-und-armut.html>

<https://www.bwo.admin.ch/bwo/fr/home/das-bwo/grenchner-wohntage/archiv/grenchner-wohntage-2017.html>

La révolution numérique ne doit pas s'affranchir des droits fondamentaux

<http://www.schwaab.ch/archives/2019/03/05/quelques-propositions-socialistes-pour-faire-face-a-la-revolution-numerique/>

<https://www.domainepublic.ch/articles/27325>

https://www.technologyreview.com/s/612876/this-is-how-ai-bias-really-happens-and-why-its-so-hard-to-fix/?mc_cid=b95cabaa3d&mc_eid=e33e7bd4db

<https://www.amazon.co.uk/Move-Fast-Break-Things-Facebook/dp/1509847693>

<https://www.fayard.fr/sciences-humaines/la-gouvernance-par-les-nombres-9782213681092>

<https://www.parlament.ch/en/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20164080>

Le Musée Jenisch entre exposition et collection

http://www.museejenisch.ch/fre/exposition/pavillon_de_l_estampe_2

<http://www.clairenicole.ch/claire-nicole-instants-graves/>